

Lettre agricole de la Baie de la Forêt - Concarneau

Lettre #7 - février 2022

Réunion de concertation

Rendez-vous le mercredi 2 mars à 20h, salle polyvalente, rue Per Jakez Helias à Melgven.

Actualités du PLAV2 et accompagnement technique

Nouvel appel à projet PSE, MAEC eau, projet de ZSCE de l'État sont des sujets qui nous concernent tous. Pour être au plus près de vous et de vos besoins, CCA et la CCPF vous écouteront lors d'une soirée d'échanges sur ces points d'actualité. Puis, nous déterminerons ensemble le programme d'animations pour les années à venir : quelles démonstrations, quels essais, quels échanges, quelles formations ou tables rondes vous seraient utiles pour répondre à la fois à l'enjeu du territoire et aux besoins de l'exploitation ?

Païement pour services environnementaux, seconde chance !

13 agriculteurs se sont engagés dans ce dispositif d'aides directes afin de faire reconnaître leurs efforts au regard de l'enjeu du territoire. L'Agence de l'eau, principal financeur, vient de lancer un nouvel appel à projet qui nous permettrait d'étendre le dispositif sur toute la Baie de la Forêt en janvier 2023.

QUI SONT CES EXPLOITANTS ENGAGÉS ?

En grandes cultures, en polyculture élevage ou élevage, on retrouve parmi nos 13 exploitations : EARL Chupin, EARL de Coat Kergunus, EARL Le Guen, GAEC Guillou, Élevage Montefusco.

EN QUOI CONSISTE CETTE EXPÉRIMENTATION ?

Je reçois une contrepartie financière lorsque je rends un service environnemental sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Chaque année et pour une durée de 5 ans, ce service est évalué au regard de la réduction des fuites de nitrates et ma contrepartie est calculée.

QUEL MONTANT DE RÉMUNÉRATION ?

Cette aide est calculée en fonction de ma SAU totale et de la performance environnementale réalisée.



Je peux percevoir jusqu'à 60 000 € / 5 ans. L'aide est versée annuellement.

SUIS-JE CONCERNÉ ?

- Je possède mon siège ou 3 ha sur le territoire de la Baie de la Forêt.
- Je ne suis pas engagé dans une MAEC en 2023.
- Je ne perçois pas d'aide à l'agriculture biologique en 2023.

➔ Pour réaliser une simulation de l'aide, contactez Dylan Le Corre au 06 12 20 88 93

Nouveautés! Directive nitrate: 6^e Programme d'Action Régional (PAR 6 bis)

Pour répondre aux demandes de la Commission Européenne sur la protection des eaux contre la pollution par les nitrates, la Bretagne a mis en place un Programme d'Action Régional (PAR). Le 6^e programme en vigueur évolue dans les territoires à enjeu comme dans les baies Algues Vertes. À terme, un 7^e PAR concernera toute la Bretagne.

Le PAR 6 a été modifié le 18 novembre 2021 pour les baies algues vertes en un PAR 6 bis. Dans la presse, des articles ont été publiés. La DREAL prévoit une communication officielle prochainement sur leur site internet www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

L'arrêté préfectoral prévoit de :

- Considérer l'étanchéité des ouvrages de stockage avant septembre 2024.
- Maintenir une vigilance sur le territoire via le reliquat post-absorption (RPA).
- Élargir les bandes enherbées à 10m le long des cours d'eau PAC au plus tard le 31/12/2022.
- Supprimer les situations de surpâturage.
- Interdire l'épandage des digestats issus de la méthanisation.
- Mettre en place un programme d'action sur les pratiques agro-environnementales, sur la renaturation du paysage et des circuits de l'eau pour le 31/08/2022 (ZSCE – volet contractuel sur une durée de 3 ans).



+ D'INFORMATIONS SUR LA PLATEFORME DE CONCERTATION PAR 7 DE LA DREAL

<https://purpoz.com/consultation/programme-dactions-regional-nitrates-concertation-prealable/presentation/presentation>

CONTACT

pascale.ferry@developpement-durable.gouv.fr

Boite à outils PLAV : animations collectives

En ce début d'année 2022, la boite à outil du PLAV vous donne rendez-vous autour de la gestion de l'azote. Prenez date!

Afin d'obtenir des informations supplémentaires et vous inscrire, contactez :

Dylan Le Corre
06 12 20 88 93

FAITES ANALYSER VOS EFFLUENTS D'ÉLEVAGE

La limitation des fuites d'azote dans le milieu passe par une connaissance de la valeur fertilisante des apports pour un bilan de fertilisation aussi équilibré que possible. Si le calcul est simple avec l'azote minéral, pour les effluents organiques, il est plus difficile sans analyse de leurs teneurs en éléments fertilisants NPK.

Dans notre courrier d'information du 17 novembre 2021, CCA et la CCPF vous ont proposé de faire analyser gratuitement vos effluents. **Aujourd'hui, 22 exploitations se sont inscrites** auprès de notre technicien agricole, Dylan Le Corre. **Il reste 9 analyses possibles sur les 45 demandées à notre prestataire.**

Si vous êtes intéressés pour rejoindre le groupe, il est encore temps de s'inscrire.

JE MAÎTRISE MA FERTILISATION PAR L'ÉPANDAGE DE PRÉCISION

Une démonstration de matériel d'épandage de précision vous sera prochainement proposée sur céréales (février/mars) et sur maïs (juin). Au programme :

- Présentation et comparaison du matériel d'épandage, d'outils de pilotage et d'aide à la décision visant à maîtriser la fertilisation azotée sur maïs et céréales.
- Connaître la valeur fertilisante et les quantités épandues.
- On rappelle qu'ajuster ses apports au plus près des besoins réels de la culture limite les risques de fuite d'azote vers l'eau.

Animations collectives: retour en images



2020-2021: groupe gestion de l'herbe - 7 rendez-vous

Des thématiques variées tout au long de l'année qui permettent de mettre en discussion les choix et stratégies d'un pâturage performant



Février / Juin / Décembre 2021

Tables rondes et échanges bout de champs sur le cahier des charges AB valorisable en agriculture conventionnelle dans les filières lait et légumes industries avec les acteurs économiques du territoire. Article technique sur le site du SAGE: www.sage-sud-cornouaille.fr.



Juin 2021: désherbage mécanique des outils d'aide à la décision

Accompagnement possible pour réduire ses intrants. Gain économique assuré. Article technique sur le site du SAGE: www.sage-sud-cornouaille.fr.



Novembre 2021: essai semis direct pour limiter les fuites de nitrate et améliorer la structure et la vie du sol. Article technique à venir.



Décembre 2021 : Réussir son sursemis de prairie

pour prolonger la vie de ses prairies. Article technique au printemps.

+ d'infos sur les animations collectives ?

Retrouver les articles techniques sur le site du SAGE

www.sage-sud-cornouaille.fr

Contactez Dylan Le Corre
06 12 20 88 93

Aurélien PROT, coordinatrice agricole / Mélanie BRANELLEC, animatrice du SAGE Sud Cornouaille / www.sage-sud-cornouaille.fr
Concarneau Cornouaille Agglomération - 1, rue Victor Schoelcher 29 186 Concarneau - Tél. 02 30 97 06 69

Avec le soutien financier



Retrouvez l'historique des fiches agricoles

sur le site internet du SAGE - rubrique documentations : www.sage-sud-cornouaille.fr/documentations/lettre-dinformation/